

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2017-20

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept, et le six novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du trente octobre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COURBOIS Elisabeth, DELASSUS Maryse, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, GOUILLARD Cyrille, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. COJON Jacques, DELION Vincent (pouvoir à DELASSUS Maryse), Angélique FAVRE et LEFEBVRE Bruno (pouvoir à BOUCHIND'HOMME André)

OBJET :

PROJET
D'ACQUISITION
DE L'ANCIEN
LOCAL À USAGE
PROFESSIONNEL
COMORÉRA (RUE
DES MOULINS)

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- rappelle que, par lettre de convocation du 23 juin 2017, les membres présents avaient été invités, lors de la réunion du conseil municipal du vendredi 30 juin suivant, à une visite des locaux préalable à toute décision sur le sujet.
- précise qu'une fois la visite des locaux terminée, le prix de vente annoncé du bien immobilier (50 000 € hors frais de notaire) avait laissé place à un accord de principe du conseil municipal.
- précise que, considérant ce qui précède, une offre d'achat a été adressée par la Mairie à Madame Irène COMORERA, 20 rue des moulins à TINCQUES par courrier du 8 juillet 2017.
- demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- accepte la proposition qui lui est faite et donne son accord définitif à l'achat de l'ancien local à usage professionnel COMORERA, rue des moulins à TINCQUES, repris au cadastre en section ZL, numéro de parcelle 132, pour une contenance de 0 ha 10 a 00 ca, pour un prix d'achat fixé à 50 000 €, charges en sus.
- dit que les crédits nécessaires à bonne réalisation de sa décision seront inscrits au budget communal
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES